

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pour-un-programme-massif-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°41 > **Pour un programme massif de rénovation thermique des logements**

1er février 2009

Pour un programme massif de rénovation thermique des logements

La loi française fixe depuis 2005 un objectif de division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 : c'est le facteur 4 (loi de programme d'Orientation de la Politique Énergétique du 3 juillet 2005, dite loi POPE). Dans le cadre de la lutte nationale contre le réchauffement climatique, les bâtiments représentent un enjeu considérable : 43% de la consommation énergétique et 19% des émissions nationales de gaz à effet de serre. La consommation énergétique des logements constitue en outre une charge de plus en plus lourde pour les ménages, et la précarité énergétique gagne du terrain.

Les Amis de la Terre ont donc choisi d'être présents dans les concertations du Grenelle de l'Environnement sur la thématique du logement. L'association y a soutenu une position forte pour un plan national de rénovation thermique du parc de logements et a essayé d'obtenir le maximum d'avancées quant à la part des différentes parties prenantes. Quelques progressions sont à noter, mais le chemin est encore long pour que la réduction de la consommation énergétique devienne une préoccupation en tant que telle, et non un simple moyen d'ouvrir de nouveaux débouchés pour certains secteurs économiques.

Une préoccupation collective

Dans le domaine du bâtiment, le consensus est large : les associations de protection de l'environnement plaident pour des bâtiments efficaces, les associations sociales et de consommateurs se mobilisent pour réduire les charges des foyers, les professionnels du bâtiment ont de quoi travailler jusqu'en 2050 avec la création de 120 000 emplois, les collectivités locales cherchent à réduire leurs coûts de fonctionnement et à améliorer leur exemplarité, enfin certaines banques commencent à mettre en place des outils financiers pour les travaux d'économie d'énergie... En un an, les prix du fioul et du gaz ont beaucoup augmenté et cela va continuer. Le nombre de familles aujourd'hui en situation de précarité énergétique serait de 2 à 5 millions de ménages.

Les solutions

Les 31 millions de logements français consomment en moyenne 250kWh/m²/an pour le chauffage et l'eau chaude. Mais les plus énergivores sont ceux datant d'avant les premières réglementations thermiques (1975) : 365 kWh/m²/an ! Or le parc ne se renouvelle que de 1% par an. Il est donc nécessaire de s'attaquer à l'existant. Afin que le facteur 4 soit atteint dans les bâtiments, l'association négaWatt a calculé que d'ici 2050, 400 000 rénovations devront être effectuées chaque année à hauteur de 80 kWh/m²/an en moyenne. Les solutions techniques sont connues et éprouvées pour atteindre ces performances dans l'existant.

La France est dotée d'une réglementation sur la rénovation depuis l'été dernier (Loi Rénovation du 13 mars 2007 dont le décret est paru en août 2008). Elle concerne les bâtiments de plus de 1 000 m² et la performance des éléments mis en vente (fenêtres, équipements de chauffage...). Cette législation vient juste de remettre la France à niveau par rapport à la législation européenne.

Et pourtant, il faudrait aller bien plus loin. C'est dès maintenant qu'il faut agir car le secteur du bâtiment est très lent à évoluer. Les travaux de rénovations effectués actuellement figent le bâtiment pour une trentaine d'années. Plus nous tarderons à agir, plus les efforts à l'avenir seront coûteux.

Alors qu'attend-on ?

Malgré de réelles prises de conscience concernant l'irréversibilité du changement climatique, l'idée d'une politique drastique d'économies d'énergie n'arrive pas à s'imposer face à la prétendue "liberté de choix". Traditionnellement, les gouvernements rechignent à mettre en place des politiques contraignantes. On privilégie pour l'instant l'information : diagnostic de performance énergétique et incitation (crédits d'impôt, prêt à taux zéro). Mais seule une politique volontariste peut permettre de diminuer significativement la dépendance des bâtiments envers les énergies fossiles et nucléaires. De plus, des mesures contraignantes concernant les bailleurs privés permettraient d'inclure les ménages les moins aisés, qui profiteraient ainsi, eux aussi, des baisses de factures. En Allemagne, dès 2001, l'Alliance pour l'emploi et l'environnement a réuni pouvoirs publics, entreprises et syndicats pour lancer un programme de rénovation énergétique du logement. 1,2 milliard d'euros y ont été consacrés, permettant la rénovation de 200 000 logements, la création de 25 000 emplois en 2004 et une réduction des émissions d'un million de tonnes d'équivalent CO₂.

Mais en France, un lobbying très fort est effectué par les groupes de pressions des principaux énergéticiens (EDF et Areva pour les plus gros). Ils n'ont aucun intérêt à vouloir réduire la consommation électrique. Aujourd'hui, la France est de loin l'endroit où l'on utilise le plus de chauffage électrique pour se chauffer. Or, techniquement, l'électricité est la source la moins efficace pour fabriquer de la chaleur. De plus, lors des pics de consommation en hiver, ce sont maintenant en France des centrales au fioul qui prennent le relais.

Ce que préconisent les Amis de la Terre

Pour atteindre une moyenne de 80 kWh/m²/an dans le parc de logements, il est nécessaire d'adapter la législation. Pour répondre aux enjeux explicités plus haut, les Amis de la Terre préconisent une loi contraignante. Cette loi devra inclure une première période "d'apprentissage" pendant laquelle les professionnels du bâtiment et les fournisseurs de matériaux s'adapteront aux objectifs à venir en termes de formation, d'expérimentation et d'adaptation des filières. Des programmes incitatifs seront menés en région pour tirer vers l'avant la filière et rassurer les assureurs sur certaines pratiques de réhabilitation auxquelles ils ne sont pas encore habitués, notamment celles utilisant des écomatériaux. Dès 2009 pourra être mise en place une réglementation "élément par élément" concernant les réhabilitations diffuses de façon que dès maintenant nous cessions de rénover à moitié au risque de devoir recommencer plus tard.

La même année, toute rénovation lourde devra obligatoirement se faire à hauteur de 80 kWh/m²/an. Ce chiffre est bien entendu une moyenne, et les réhabilitations sont à considérer au cas par cas. A

partir de 2013, et c'est là le cœur du plan de rénovation soutenu par les Amis de la Terre, la réhabilitation des logements de classe G sera obligatoire lors des transactions immobilières, vente ou location. A partir de 2015, cette obligation concernera les logements de classe F et E également. C'est cette obligation qui engagera les propriétaires bailleurs à effectuer les travaux nécessaires pour que les locataires bénéficient eux aussi des baisses de factures. Parallèlement, ce plan sera accompagné des aides nécessaires, en particulier pour les propriétaires pauvres, et des outils bancaires adaptés aux travaux d'économies d'énergie seront développés.

Plus d'info : www.renovation-ecologique.org

Commandez le guide "Rénovation thermique de mon logement"

Nous vous invitons à commander cet excellent guide rempli de nombreux conseils pratiques.

Un exemplaire : 7,50 euros (port compris).

Chèque à l'ordre de "Sortir du nucléaire"

à envoyer au Réseau "Sortir du nucléaire",

9 rue Dumenge 69317 Lyon Cedex 04.

Ou commandez ce guide directement dans notre boutique en ligne :

<https://boutique.sortirdunucleaire.org/>

Cyrielle den Hartigh

Chargée de campagne changements climatiques

Les Amis de la Terre

www.amisdelaterre.org